

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 9 avril 2018, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Steven Rheault, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. François Robidoux, conseiller no. 3
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5

EST ABSENTE : Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2018-04-88. Adoption de l'ordre du jour; **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-04-89. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers MRC d'Arthabaska
M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 21 mars dernier, les points suivants ont été abordés :

- ☞ Les travaux d'entretien du cours d'eau Pépin et de sa branche 5 de la Ville de Daveluyville;
- ☞ Les travaux d'entretien du cours d'eau Trottier et de sa branche Hector-Houle de la Ville de Daveluyville.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Demande de soutien *Marché de Noël Érablé Arthabaska 2018* Réception d'une correspondance de la MRC de l'Érablé et de l'organisme Mon Marché, demandant une participation financière de 250 \$ pour l'année 2018 dans le cadre du *Marché de Noël Érablé Arthabaska 2018*. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2018-04-90.
Comptes du
13 mars au
9 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 13 mars au 9 avril 2018 de la Ville de Daveluyville totalisant 324 735.83 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 13 mars au 9 avril 2018.

Dépôt des états
financiers de la
Ville de
Daveluyville au 31
décembre 2017

Madame Caroline Leduc de la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL a présenté les états financiers 2017 aux membres du Conseil lors du caucus, précédant la séance du Conseil.

Elle spécifie que plusieurs montants inscrits comme étant un revenu ne doivent pas nécessairement être considérés comme tels puisqu'ils peuvent se retrouver en tant que dépenses dans un autre poste budgétaire.

Elle souligne que les revenus de taxes ont été plus élevés que prévu, soit 161 618 \$ de plus, et ce, en raison de taxes de mutation non prévues. De plus, la Ville a reçu un surplus de 62 000 \$ de redevances de collecte sélective de la MRC d'Arthabaska.

Elle mentionne que pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2017, le montant affecté au remboursement de la dette est de 490 660 \$ et que la Ville a dégagé un excédent de fonctionnement de 217 016 \$. Le surplus accumulé de la Ville s'élève maintenant à 590 070 \$.

2018-04-91.
Emprunt
temporaire pour
le règlement
no. 43 relatif aux
honoraires
professionnels de
l'aréna

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2017, la Ville de Daveluyville a adopté le règlement portant le numéro 43 intitulé « Règlement numéro 43 décrétant un emprunt pour les services professionnels dans le cadre de la réfection de l'aréna, pour un montant n'excédant pas 200 000 \$ »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville doit faire un emprunt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francis;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et/ou la trésorière de la Ville de Daveluyville à signer les documents relatifs à l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francis pour le règlement portant le numéro 43 intitulé « Règlement numéro 43 décrétant un emprunt pour les services professionnels dans le cadre de la réfection de l'aréna, pour un montant n'excédant pas 200 000 \$ ».

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2018-04-92.

Retrait du règlement no. 54 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 378 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance tenue le 12 mars 2018, le conseil de la Ville de Daveluyville a pris acte du dépôt, par la greffière, du Certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement à l'égard du Règlement numéro 54 relatif à la dépense et l'emprunt concernant les travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 378 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, le nombre de signatures requis pour forcer la tenue d'un scrutin a été atteint;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de retirer le Règlement numéro 54 relatif à la dépense et l'emprunt concernant les travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 378 000 \$.

2018-04-93.

Signature d'un bail de location pour la compagnie Rogers Communications inc. pour le lot 4 441 214

CONSIDÉRANT QUE Rogers Communications inc. a demandé l'autorisation d'installer une antenne de télécommunications sur le territoire de la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la radiocommunication, la réglementation applicable est exclusivement de juridiction fédérale;

CONSIDÉRANT QU'une antenne sera installée au 112, 1^{ère} Avenue, sur le terrain des bassins aérés (lot 4 441 214);

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale de l'antenne est de 70 mètres;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**autoriser la signature de la convention de location de site pour l'installation d'une antenne de télécommunications par Rogers Communications inc. au 112, 1^{ère} Avenue à côté des bassins aérés (lot 4 441 214);
- 2- **DE** désigner la directrice générale adjointe à titre de contact pour la Ville aux fins de cette convention;
- 3- **D'**autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

2018-04-94.

Signature d'un bail de location pour le 1025, route Principale

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**autoriser la signature du bail de location pour le 1025, route Principale, selon les conditions déterminées par le conseil municipal;
- 2- **DE** désigner la directrice générale à titre de contact pour la Ville;
- 3- **D'**autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le règlement d'emprunt no. 54, les installations septiques, l'affichage des entreprises du parc industriel, l'emprunt temporaire pour l'aréna, questions auxquelles le maire a répondu.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017 – Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes

La directrice générale dépose les états financiers de la Régie intermunicipale de Sécurité publique des Chutes au 31 décembre 2017. Les états financiers, préparés par la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL, démontre un surplus de fonctionnement de 13 563 \$.

TRANSPORT

2018-04-95.
Rues planifiées dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-83. qui autorisait la Ville de Daveluyville à présenter une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ auprès du député M. Donald Martel pour la réfection des rues de la Ville de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de planifier la 7^E Avenue dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de mars 2018, 26 permis ont été émis, totalisant 393 250 \$.

2018-04-96.
Dérogação mineure – 110, 10^E Avenue (lot 4 442 109)

CONSIDÉRANT la demande de dérogação mineure pour la propriété située au 110, 10^E Avenue (lot 4 442 109);

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogação mineure vise à autoriser la distance minimale de la piscine et le bâtiment principal de 0,70 mètre alors que la distance minimale autorisée est de 1,50 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande fait suite à une demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme au plan d'urbanisme de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 mars 2018;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis concernant la date de l'assemblée au cours de laquelle une décision à l'égard d'une demande de dérogação mineure sera prise a bel et bien été respectée, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la dérogação mineure pour la propriété située au 110, 10^E Avenue (Lot 4 442 109 visant à rendre réputée conforme la distance séparatrice de la piscine au bâtiment principal qui sera à 0,70 mètre au lieu de 1,50 mètre à condition que l'agrandissement n'ait aucune ouverture du côté de la piscine à moins de 1,50 mètre, le tout conformément au règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

du-Sault.

2018-04-97.
Dérogation
mineure – 423-
425, 427-429,
431-433, 435-
437 et 439-441,
6^E Rue (lot
5 790 235,
5 790 236,
5 790 237,
5 790 238 et
5 790 239)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour les propriétés situées aux 423-425, 427-429, 431-433, 435-437 et 439-441, 6^E Rue (lot 5 790 235, 5 790 236, 5 790 237, 5 790 238 et 5 790 239);

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la distance minimale de 0 centimètre de l'aire de stationnement ainsi que de son allée par rapport à la limite latérale, alors que la distance requise est de 60 centimètres;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande fait suite à une demande d'information;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme au plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 mars 2018;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis concernant la date de l'assemblée au cours de laquelle une décision à l'égard d'une demande de dérogation mineure sera prise a bel et bien été respectée, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la distance minimale de 0 centimètre de l'aire de stationnement ainsi que de son allée par rapport à la limite latérale, alors que la distance requise est de 60 centimètres pour les propriétés situées aux 423-425, 427-429, 431-433, 435-437 et 439-441, 6^E Rue (lot 5 790 235, 5 790 236, 5 790 237, 5 790 238 et 5 790 239).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Journée
Normand-Maurice
– Édition 2018

Le maire Ghyslain Noël mentionne que la 14^{ième} édition de la Journée Normand-Maurice se tiendra le samedi 13 octobre 2018 de 9 h à 12 h, dans le stationnement de l'hôtel de ville de Daveluyville, situé au 362, rue Principale.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2018-04-98.
Appui au projet
d'une boîte de
frappeur au Parc
Beaudoin

CONSIDÉRANT QUE la Balle rapide de Daveluyville a le désir d'installer une boîte de frappeur à proximité du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé du projet est de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Balle rapide de Daveluyville assumerait en totalité la facture du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a tout avantage pour la Ville de Daveluyville que d'appuyer le projet étant donné que cela est un apport pour notre communauté;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité :

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- 1- D'appuyer le projet d'une boîte de frappeur au Parc Beaudoin assumé en totalité par la Balle rapide de Daveluyville;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville déploie l'électricité dans le but d'avoir des prises de courant à proximité de la boîte de frappeur;
- 3- **QUE** la Ville de Daveluyville avance les fonds nécessaires pour la réalisation du projet et que la Balle rapide de Daveluyville rembourse en totalité les dépenses;
- 4- D'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2018-04-99.

Mandat pour une étude de caractérisation de l'amiante pour l'aréna

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité de mandater le groupe Gesfor Poirier, Pinchin afin de préparer une offre pour une caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au Centre sportif de Daveluyville au montant de 2 293.75 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2018-04-100.

Mandat pour une étude géotechnique pour l'aréna

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Solo Experts afin de réaliser une étude géotechnique dans le cadre de l'avant-projet de réfection de l'aréna de la Ville de Daveluyville au montant de 6 317.88 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-04-101.

Projet d'intégration de travailleurs immigrants

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville gère un parc immobilier de 88 logements dont 2 immeubles de 12 et 20 logements pour les personnes âgées,

CONSIDÉRANT QUE la contribution municipale pour le déficit d'exploitation correspond à 28.62 \$ par citoyen comparativement aux autres municipalités de la MRC d'Arthabaska dont le montant par citoyen varie de 2.19 \$ à 7.69 \$;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de requérants proviennent à 40% de citoyens de l'extérieur et malgré cela, l'Office municipal d'Habitation ne réussit pas à combler les logements vacants;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de Daveluyville sont en manque flagrant de main-d'œuvre et qu'elles sont dans l'obligation d'aller recruter du personnel à l'extérieur du pays;

CONSIDÉRANT QU'en permettant la possibilité d'offrir des logements vacants à des travailleurs immigrants, nous aiderions nos entreprises locales à pallier à la pénurie de main-d'œuvre, en plus de diminuer le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'Habitation;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de demander à la Société d'Habitation du Québec d'étudier la possibilité d'offrir des logements disponibles vacants à des travailleurs immigrants qui souhaiteraient venir travailler dans nos entreprises et industries, dans le but de pallier à la pénurie de main-d'œuvre, en plus de diminuer le déficit de l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville.

2018-04-102.

Contribution

CONSIDÉRANT QU'il fait partie des priorités de la Ville de Daveluyville de maintenir, sur son territoire, des institutions d'enseignement primaire et

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

municipale dans
le projet du
Parc-École

secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire des Bois-Francs et l'école primaire Notre-Dame-de-l'Assomption souhaitent rentabiliser ces infrastructures en améliorant l'attractivité de l'institution;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Notre-Dame-de-L'Assomption désire construire un parc-école avec une surface de dek-hockey et un mini-terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QUE le parc-école serait pour usage scolaire durant le jour et d'usage municipal les soirs et les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de ce projet s'élève à 550 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire soutenir ce projet ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** participer financièrement au projet du parc-école de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à hauteur de 75 000 \$ sur 3 ans, soit 25 000 \$ par année;
- 2- **D'**autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente;
- 3- **DE** transmettre copie de la présente résolution à la Commission scolaire des Bois-Francs ainsi que la directrice de l'école primaire, Mme Karine Dupuis.

2018-04-103.
Fermeture de la
2^E Rue au coin de
la 8^E Avenue et la
7^E Avenue entre
les deux écoles

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-102. qui appuie le projet du parc-école de l'école primaire Notre-Dame-de-l'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude « à pied, à vélo, ville active », la solution était de délimiter sur la 2^E Rue, entre la 7^E et 8^E Avenue, un corridor piéton marqué au sol;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a à cœur la sécurité des piétons et de nos écoliers;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de la 2^E Rue, entre la 7^E et la 8^E Avenue, dans le but de sécuriser les déplacements des étudiants, tant pour l'école primaire, que l'école secondaire.

2018-04-104.
Renouvellement
du contrat du
ministère des
Transports (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de certains tronçons de route du Ministère des Transports du Québec (MTQ) vient à échéance cette année;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat du Ministère des Transports (MTQ), numéro de dossier 6408-18-4936 et d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

2018-04-105.
Proclamation de
la semaine
bénévole

CONSIDÉRANT QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et citoyennes de notre ville bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre ville;

RÉSOLUTION

PAR CONSÉQUENT, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Daveluyville, je, Ghyslain Noël, maire, proclame par la présente que la semaine du 15 au 21 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre ville en 2018.

DE PLUS, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre ville en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les trous d'homme au coin de la 3^È Rue et le 2^È Rang, le projet d'intégration de travailleurs immigrants, la réfection de la 7^È Avenue, questions auxquelles le maire a répondu.

2018-04-106.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 37.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière